

AXE 2

L'ADOPTION DE MODES DE VIE ET LA CREATION D'ENVIRONNEMENTS SAINS ET SECURITAIRES

Déterminant : Logement





Définition

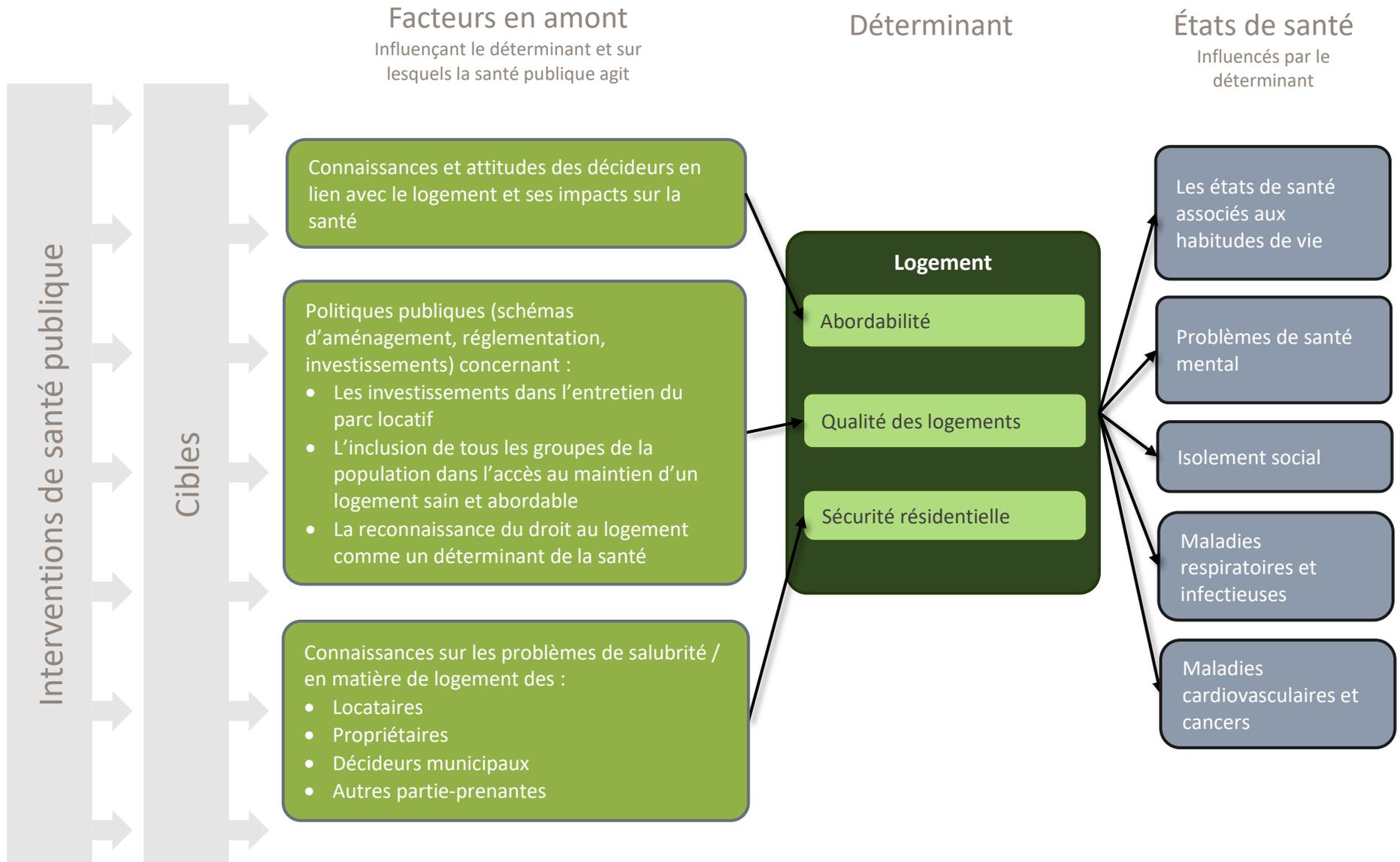
Le logement et les conditions d'habitation sont reconnus comme un déterminant majeur de la santé par l'Organisation mondiale de la santé. Le déterminant du logement se décline en trois principales composantes, soit l'**abordabilité**, la **qualité du logement** et la **sécurité résidentielle**. Un logement **abordable** est un logement qui répond aux besoins des locataires (p. ex. : taille suffisante) et dont le coût de location n'empêche pas les membres du ménage de répondre aux autres besoins de base, comme se nourrir, se vêtir ou se déplacer. Un logement locatif est généralement considéré abordable lorsque le loyer est inférieur à 30 % du revenu du ménage, bien que cet indicateur comporte des limites. La **qualité du logement** inclut la salubrité et l'adéquation avec les besoins des ménages. Plus précisément, le logement doit être doté d'équipement de base fonctionnels (eau courante, chauffage, etc.), être suffisamment grand pour le nombre de personnes qui y résident, être salubre (exempt de moisissures et d'animaux ou insectes nuisibles) et sans contaminants chimiques ou radiologiques. Il doit aussi être confortable (température et bruit), résilient aux changements climatiques, sécuritaire et adapté aux étapes de la vie (par exemple aux limitations physiques). Un logement résilient aux changements climatiques est un logement qui résiste aux aléas du climat et qui permet aux personnes qui y habitent de faire face à ceux-ci. La **sécurité résidentielle** réfère à la capacité qu'ont les ménages qui occupent un logement loué à y accéder et à y rester, s'ils le souhaitent. Légalement, le maintien dans les lieux des personnes est protégé. Rien ne doit le compromettre, de façon objective ou perçue, dans la vie sociale (discrimination, harcèlement, embourgeoisement), environnementale (aléas climatiques) ou politique (problèmes économiques).

Les interventions du déterminant Logement n'incluent pas les milieux institutionnels (ex. : CHSLD). L'accès à des services, aux commerces et aux infrastructures est traité dans le déterminant Aménagement urbain et mobilité. Le déterminant *Pouvoir d'agir des communautés* contribue au développement des communautés et favorise la mise en œuvre d'interventions en logement, notamment par le biais des organismes communautaires. La qualité de l'environnement extérieur autour des habitations et la salubrité des milieux institutionnels sont traitées dans le déterminant *Exposition à des risques présents dans l'environnement* alors que les interventions en cas de signalement d'insalubrité appartiennent au déterminant *Services de vigie, d'enquête et d'évaluation du risque et de protection*.

Pertinence

Des interventions sur les conditions d'habitation peuvent avoir des retombées positives sur la santé, particulièrement celle de personnes en situation de vulnérabilité. Il existe des inégalités importantes en matière de logement sur le territoire montréalais. Les problématiques liées aux conditions d'habitation existent depuis longtemps ; néanmoins, la pandémie de la COVID-19 a exacerbé ces inégalités.

Les **mauvaises conditions d'habitation** peuvent se traduire notamment par la présence de moisissures, d'amiante ou d'animaux nuisibles, ou par un inconfort thermique (en été et en hiver), qui peuvent entraîner des maladies respiratoires (asthme, infections), des réactions allergiques, des problèmes de santé mentale ou même des cancers. Les dernières données disponibles indiquent que 23 % des ménages locataires déclaraient avoir des problèmes d'humidité (taches d'infiltration d'eau, odeurs de moisissures ou taches de moisissures), 2,1 % ont rencontré un problème de punaises de lit et 1,7 % ont rencontré un problème de coquerelles en 2017 à Montréal. L'**inabordabilité** contraint les ménages à vivre dans des logements inadaptés à leurs besoins (ex. : taille insuffisante) et à consacrer une trop grande part de leur revenu au logement. Ceci peut entraîner des problèmes de santé physique et mentale ainsi que compromettre la réponse aux autres besoins de base (alimentation ou transport par exemple). Le surpeuplement dans certains logements entraîne un risque accru de transmission de maladies infectieuses (ex. : COVID-19). L'**insécurité résidentielle** se traduit par des locataires contraints de quitter leur logement pour des raisons d'éviction, de harcèlement ou de hausses de loyer abusives. Le manque de logements adaptés aux besoins des locataires et à un coût abordable pour leurs revenus sont des obstacles auxquels sont confrontées les personnes vulnérables qui doivent se loger après une éviction ou une reprise de logement. En cas de litige, un recours des locataires est de déposer une demande au Tribunal administratif du logement, lequel accuse des retards importants dans le traitement des demandes. En 2022, 23 000 ménages sont en attente pour accéder à un HLM (habitation à loyer modique) ou au PSL (Programme de supplément au loyer). Cette vulnérabilité peut mener certaines personnes vers différentes formes d'itinérance. Les familles et les personnes racisées peuvent aussi faire face à de la discrimination dans l'accès au logement ; ces problématiques méritent d'être mieux documentées.





Objectifs sur le déterminant et ses composantes

1. D'ici 2025, réduire le nombre et le pourcentage de ménages locataires à faible revenu qui consacrent 30 % ou plus de leur revenu au logement.
2. D'ici 2025, réduire le nombre et le pourcentage de ménages locataires qui subissent une hausse abusive du coût du logement.
3. D'ici 2025, réduire le nombre et le pourcentage de ménages locataires qui subissent une éviction de logement.
4. D'ici 2025, augmenter le nombre et le pourcentage de locataires qui vivent dans un logement adapté à leurs besoins spécifiques (coût du loyer, incapacités, taille du logement, parcours de vie, etc.).
5. D'ici 2025, augmenter le nombre et le pourcentage de locataires qui vivent dans un logement résilient aux aléas climatiques.
6. D'ici 2025, réduire le pourcentage des logements locatifs sur l'île de Montréal présentant des moisissures, des infiltrations d'eau, de la vermine ou tout autre risque lié à l'environnement intérieur.

SERVICES DU PNSP ASSOCIÉS : [à compléter]

Offre de services de santé publique

OBJECTIFS SUR LES FACTEURS EN AMONT	INTERVENTIONS DE LA DRSP	INTERVENTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE DES CIUSSS	INTERVENTIONS D'AUTRES SECTEURS
<p>Connaissances des locataires sur les problèmes de salubrité et en matière de logement</p> <p>1. D'ici 2025, augmenter la proportion de locataires qui connaissent et font valoir leurs droits en matière de maintien d'un logement de leur choix, de qualité et salubre.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Diffusion d'information aux locataires sur leurs droits dans des situations d'insalubrité et sur les moyens à leur disposition pour les faire respecter. 2. Diffusion d'information aux personnes âgées locataires sur leurs droits en matière de maintien au logement. 3. Représentations auprès des décideurs (des paliers municipal et provincial) pour le développement ou la bonification des ressources de soutien aux locataires pour le respect de leurs droits, en collaboration avec les CIUSSS. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Diffusion des informations produites par la DRSP sur les droits des locataires en matière de logement à la population locale. Optionnelle 2. Représentations auprès des arrondissements et villes-liées pour le développement ou la bonification de ressources de soutien aux locataires pour le respect de leurs droits. Incontournable 	-
<p>Connaissances des locataires sur les problèmes de salubrité et en matière de logement</p> <p>Connaissances et attitudes des décideurs en lien avec le logement et ses impacts sur la santé</p>	<ol style="list-style-type: none"> 4. Production et diffusion d'information aux locataires sur leurs droits en ce qui a trait aux hausses de loyer, évictions et autres abus et sur les moyens à leur disposition pour les faire respecter. 5. Concertation avec les organismes communautaires dans le but de mieux arrimer nos interventions concernant les enjeux recensés (hausses abusives de loyer, évictions ou autres situations d'abus) sur le terrain. 	<ol style="list-style-type: none"> 3. Diffusion à la population locale des informations produites par la DRSP sur les droits des locataires en matière de logement. Optionnelle 	-



OBJECTIFS SUR LES FACTEURS EN AMONT	INTERVENTIONS DE LA DRSP	INTERVENTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE DES CIUSSS	INTERVENTIONS D'AUTRES SECTEURS
<p>2. D'ici 2025, les locataires auront une meilleure connaissance des mesures de protection contre les hausses abusives de loyer, les évictions ou autres situations d'abus</p>			
<p>Connaissances et attitudes des décideurs en lien avec le logement et ses impacts sur la santé</p> <p>Politiques publiques concernant la reconnaissance du droit au logement comme un déterminant de la santé</p> <p>3. D'ici 2025, les décideurs des paliers municipal, provincial et fédéral reconnaîtront le logement comme un déterminant majeur de la santé.</p>	<p>6. Représentations auprès des décideurs (des paliers provincial et municipal) pour les sensibiliser aux effets du logement sur la santé et des leviers à leur disposition pour influencer celle-ci.</p> <p>7. Représentations auprès des décideurs (des paliers provincial et municipal) pour les sensibiliser aux bienfaits du soutien communautaire en logement social et communautaire sur la santé des populations en situation de vulnérabilité et à risque d'itinérance.</p> <p>8. En collaboration avec les CIUSSS, diffusion des avis, mémoires, rapports et outils de référence en matière de logement.</p> <p>9. Expertise-conseil au sein des comités régionaux et nationaux intersectoriels sur le thème du logement.</p> <p>10. Relations médias au sujet du logement lorsque des événements liés au logement font l'objet d'une couverture médiatique.</p>	<p>4. Représentations auprès des décideurs (des paliers municipal et provincial) pour les sensibiliser aux effets du logement sur la santé et des leviers à leur disposition pour influencer celle-ci. Incontournable</p> <p>5. Expertise-conseil dans des comités intersectoriels locaux sur le thème du logement. Incontournable</p> <p>6. Dépôt d'avis et de mémoires aux consultations publiques touchant les enjeux du logement, en concertation avec la DRSP. Optionnelle</p>	<p><i>Infologis de l'Est-de-l'Île-de-Montréal :</i></p> <p>1. Concertation : établir une table de concertation sur le logement dans Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles et Montréal-Est dans le cadre d'un projet financé par le programme de santé publique.</p>
<p>Politiques publiques concernant l'inclusion de tous les groupes de la population dans l'accès et le maintien d'un logement sain et abordable</p> <p>4. D'ici 2025, davantage de mesures de protection du parc locatif actuel auront été implantées par la Ville de Montréal et le gouvernement provincial.</p>	<p>11. Représentations auprès des décideurs (des paliers municipal et provincial) pour sensibiliser aux effets à la santé de l'insécurité résidentielle et développer davantage de politiques publiques protectrices en concertation avec les CIUSSS.</p> <p>12. Production d'outil de référence : portrait de surveillance sur l'état du parc de logements à Montréal et des besoins de la population montréalaise en matière de logement à l'intention de la population, des organismes communautaires, des décideurs pour influencer les interventions prioritaires à déployer.</p> <p>13. Concertation avec les CIUSSS, les regroupements et organismes communautaires pour identifier les besoins en matière de logement et les ressources d'hébergement de qualité, abordables et résilients aux aléas climatiques.</p>	<p>7. Représentations auprès des décideurs (des paliers provincial et municipal) pour sensibiliser aux effets à la santé de l'insécurité résidentielle et développer davantage de politiques publiques protectrices en concertation avec la DRSP. Optionnelle</p> <p>8. Diffusion à la population des données des portraits de surveillance produits par la</p>	<p>-</p>



OBJECTIFS SUR LES FACTEURS EN AMONT	INTERVENTIONS DE LA DRSP	INTERVENTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE DES CIUSSS	INTERVENTIONS D'AUTRES SECTEURS
<p>5. D'ici 2025, augmenter l'offre et la diversité de logements adaptés aux besoins des ménages et résilients aux aléas climatiques.</p> <p>6. D'ici 2025, augmenter les ressources d'hébergement temporaires adaptées aux besoins des ménages et résilients aux aléas climatiques.</p>	<p>14. En collaboration avec les CIUSSS, représentations auprès des décideurs (des paliers fédéral, provincial et municipal) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Augmenter la diversité dans l'offre de logement pour répondre aux besoins de la population montréalaise (familles, immigrant-es, générations diverses, etc.) ; b. Augmenter l'offre de logements sociaux et abordables ; c. Augmenter le financement permettant de construire et de rénover les immeubles à logements pour qu'ils soient résilients aux changements climatiques, particulièrement pour les personnes en situation de vulnérabilité (ex. : logements sociaux). <p>15. En collaboration avec les CIUSSS, représentations auprès des arrondissements et de la ville-centre pour encadrer la location de courte durée du parc de logement locatif par des politiques dissuasives.</p> <p>16. En collaboration avec les CIUSSS, représentations auprès des arrondissements pour l'implantation de règlements qui empêchent la subdivision et l'agrandissement de logements locatifs et le changement d'affectation d'immeubles à logements (incluant les maisons de chambre).</p> <p>17. Représentations auprès des décideurs et des partenaires afin de préserver le parc actuel de maisons de chambres et de bonifier l'offre en tenant compte des différents besoins des clientèles visées et de la nécessité d'offrir un soutien communautaire en logement social et communautaire.</p> <p>18. Représentations auprès du gouvernement provincial afin qu'il mette en place un registre des loyers.</p> <p>19. Représentations auprès des décideurs régionaux et provinciaux pour accroître et pérenniser le soutien communautaire en logement social et communautaire pour les populations les plus vulnérables (ex. : aînés, femmes en situation de violence conjugale, personnes à risque d'itinérance, personnes avec des problèmes de santé mentale).</p> <p>20. Soutien au développement des communautés par le financement et le soutien de projets en logement social et communautaire.</p>	<p>DRSP en matière de logement. Optionnelle</p> <p>9. En concertation avec la DRSP, représentations auprès des décideurs (des paliers municipal et provincial) pour augmenter la diversité dans l'offre de logement pour répondre aux besoins de la population montréalaise (familles, immigrant-es, personnes à faible revenu, etc.). Optionnelle</p>	



OBJECTIFS SUR LES FACTEURS EN AMONT	INTERVENTIONS DE LA DRSP	INTERVENTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE DES CIUSSS	INTERVENTIONS D'AUTRES SECTEURS
<p>Politiques publiques concernant l'inclusion de tous les groupes de la population dans l'accès et le maintien d'un logement sain et abordable</p> <p>7. D'ici 2025, les critères d'éligibilité pour un logement social seront assouplis pour inclure notamment les personnes immigrantes ou arrivées récemment à Montréal.</p>	<p>21. Représentations, en collaboration avec les CIUSSS, auprès des instances décisionnelles (OMHM et gouvernement provincial) pour un élargissement des critères d'accès à un logement social pour couvrir les besoins en matière de logement des nouveaux arrivants à Montréal.</p>	-	-
<p>Connaissances des propriétaires sur les problèmes de salubrité et en matière de logement</p> <p>8. D'ici 2025, augmenter la proportion de propriétaires de logements locatifs qui ont les connaissances et les compétences nécessaires pour assurer la salubrité des logements et leur résilience aux aléas climatiques.</p>	<p>22. Concertation avec le service de l'habitation de la Ville de Montréal pour définir les besoins en termes de connaissances et compétences des propriétaires en salubrité et en bâtiments résilients aux aléas climatiques.</p> <p>23. Production et diffusion d'outils de référence, notamment sur le site internet de la direction de santé publique, à l'intention des propriétaires de logements sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Les actions en entretien préventif et en intervention dans les bâtiments pour favoriser la salubrité ; b. Les programmes pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments. 	<p>10. Diffusion à la population locale des informations produites par la DRSP au sujet de la salubrité des logements et de la résilience aux aléas climatiques. Optionnelle</p>	-
<p>Connaissances des autres parties prenantes sur les problèmes de salubrité et en matière de logement</p> <p>9. D'ici 2025, augmenter la proportion des intervenant-es des CIUSSS en salubrité et des organismes communautaires qui ont les connaissances et les compétences nécessaires en salubrité des logements.</p>	<p>24. Expertise-conseil auprès des CIUSSS en soutien à la formation des intervenant-es des CIUSSS en salubrité des logements.</p>	<p>11. Formation en salubrité des logements aux intervenant-es des CIUSSS et organismes communautaires, selon les besoins identifiés. Incontournable</p>	-



OBJECTIFS SUR LES FACTEURS EN AMONT	INTERVENTIONS DE LA DRSP	INTERVENTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE DES CIUSSS	INTERVENTIONS D'AUTRES SECTEURS
<p>Politiques publiques concernant les investissements dans l'entretien du parc locatif</p> <p>10. D'ici 2025, le nombre de villes liées qui se seront dotées d'une réglementation sur la salubrité augmentera.</p>	<p>25. Représentations, en collaboration avec les CIUSSS, auprès des villes liées prioritaires concernant une réglementation en matière de salubrité des logements.</p>	<p>12. Représentations, en concertation avec la DRSP, auprès des villes liées prioritaires concernant une réglementation en matière de salubrité des logements. Incontournable</p>	<p>-</p>
<p>Connaissances des autres parties prenantes sur les problèmes de salubrité et en matière de logement</p> <p>11. D'ici 2025, augmenter la proportion des intervenant-es des CIUSSS, de la Ville de Montréal et de ses arrondissements qui connaissent les conditions de signalement (cas complexes) à la DRSP dans des situations d'insalubrité</p>	<p>26. Production d'outils de référence en collaboration avec les CIUSSS, les organismes communautaires et la Ville de Montréal : outils qui favorisent le signalement adéquat de situations d'insalubrité à la DRSP.</p>	<p>13. Signalement des situations d'insalubrité nécessitant une expertise de la DRSP. Incontournable</p>	<p><i>Ville de Montréal et organismes communautaires :</i></p> <p>2. Signalement des situations d'insalubrité des logements à l'aide des outils développés en collaboration avec la DRSP.</p>
<p>Connaissances des autres parties prenantes sur les problèmes de salubrité et en matière de logement</p> <p>12. D'ici 2025, augmenter le nombre et la qualité des interventions en insalubrité réalisées par les inspecteurs-rices des arrondissements et de la Ville de Montréal et des villes liées.</p>	<p>27. Expertise-conseil auprès des acteurs des municipalités en soutien à la formation des inspecteurs-rices.</p> <p>28. Expertise-conseil auprès de la Ville de Montréal dans la gestion de cas d'insalubrité complexes qui dépassent les capacités des CIUSSS.</p> <p>29. Concertation avec la Ville de Montréal afin de développer des visions communes, des synergies et des approches cohérentes en matière d'insalubrité.</p> <p>30. Concertation : développement d'un mécanisme de partage d'information sur les cas d'insalubrité entre les différentes parties prenantes (Ville de Montréal et CIUSSS).</p>	<p>14. Expertise-conseil auprès des organismes communautaires et soutien aux intervenant-es au service des personnes qui vivent des situations d'insalubrité (référencement ou accompagnement) Incontournable</p> <p>15. Concertation avec les arrondissements de la Ville de Montréal dans les cas d'insalubrité particuliers où un arrimage avec le réseau de la santé est nécessaire. Incontournable</p>	<p>-</p>